



Réserve
au
Moniteur
belge



25095343

7. Zusammenfassung und Schlussfolgerungen

116 JUL 2025

Le Greffier

Nom

(en entier) : **PRESSES ET CISAILLES LEFORT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **rue Tahon 1A - 6041 Gosselies (Charleroi)**

Objet de l'acte : Renouvellement administrateur et commissaire

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 03 juin 2025.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Switch On Financial SRL, une société à responsabilité de droit belge immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro d'entreprise RPM 777.721.056 et dont le siège social est situé route de Beaumont 42, 1380 Lasne (Belgique), représentée par son administrateur, Alexandre HENKENS, en qualité d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat et pour une durée de trois (3) années renouvelable. Son mandat ne sera pas rémunéré.

Le mandat de commissaire de KNAEPEN LAFONTAINE SRL venant à échéance lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2024, l'Assemblée remercie Mr Philippe KNAEPEN pour ses services et l'accomplissement de son mandat de commissaire au sein de la société.

Par la présente, l'Assemblée décide de confier le mandat de commissaire à la SRL RSM InterAudit pour une durée de trois ans ; donc jusqu'à l'assemblée générale de mai 2028 approuvant les comptes arrêtés au 31/12/2027 de la société. SRL RSM InterAudit a désigné comme représentant Monsieur Thomas GHIGNY, réviseur d'entreprises pour l'exercice de ce mandat. Les honoraires annuels du mandat de commissaire sont fixés à 23.900 EUR hors TVA pour les comptes annuels, indexés annuellement, auxquels s'ajoutent des frais forfaitaires de 4%.

Pour autant que de besoin, l'Assemblée octroie enfin tous pouvoirs à Monsieur Alexandre HENKENS (via Switch On Financial SRL), Monsieur Alexandre HENRIQUET (via TIRO SRL) et Madame Stéphanie LORFEVRE (SOGENAM SA), chacun individuellement et avec faculté de substitution, en vue :

- d'accomplir toute formalité de publication éventuellement requise des résolutions écrites adoptées ci-avant ; et
- d'entreprendre toute autre démarche et/ou formalité requise (le cas échéant) en vertu de la loi belge, des statuts de la société ou des usages, relativement au contenu des résolutions reprises au présent procès-verbal (et notamment, en vue de consigner une copie du présent procès-verbal au siège de la société).

Pour extraits conformes,
Stéphanie LORFEVRE,
Mandataire

Déposée en même temps : copie certifiée conforme du procès-verbal du 03 juin 2025

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).